



Ville d'Ostwald

Eurométropole de Strasbourg

ARRETE MUNICIPAL

CHEMIN PIETONNIER BUGATTI/MONOD

N° 230819AR191

Le Maire de la Commune d'Ostwald,

VU l'article 3, titre XI de la loi des 16 et 24 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU le C.G.C.T.;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation des véhicules, pour des raisons de sécurité, sur le chemin piétonnier entre les rues Ettore Bugatti et Théodore Monod ;

arrête :

Article 1er : Les règles de circulation sur le territoire de la commune d'Ostwald sont modifiées comme suit :

Article 2 : **Réglementation 2.02.04**

Rues et Places interdites à la circulation de tous les véhicules.

La circulation de tous les véhicules est interdite sur le chemin piétonnier qui relie les rues Ettore BUGATTI et Théodore MONOD.

Article 3 : **Le stationnement est interdit sur ce chemin.**

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le service signalisation de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Transmis à :

- M. le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- M. Mme les Responsables des services techniques et communication de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Pour ampliation.
le Maire,
Jean-Marie BEUTEL



Fait à OSTWALD, le 23.08.2019.
le Maire,
signé
Jean-Marie BEUTEL

3, rue Albert Gérig - CS 60010 - 67541 OSTWALD Cedex

Tél. 03 88 66 30 34 - Fax 03 88 67 11 74 - Site Internet : www.ville-ostwald.fr